



Réseau Sahel  
Désertification



LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES



## Notre avis sur le Fonds pour la Neutralité en matière de Dégradation des Terres / par le GTD - ReSaD

L'adoption de la NDT (Neutralité en matière de Dégradation des Terres) en 2015 en tant qu'Objectif du Développement Durable (ODD 15, cible 15.3) et en tant que moyen de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) a donné une priorité à ce sujet dans l'agenda international. Cependant, afin de réaliser cet objectif, il est nécessaire de mobiliser des moyens financiers considérables. Il n'y a cependant pas de mécanismes financiers permettant de financer cet objectif de NDT qui nécessite un investissement de long terme. En effet, les fonds existants n'investissent pas dans ce genre de projets qui peuvent s'avérer très risqués et les bailleurs publics ont plutôt tendance à investir sur des projets de court ou moyen terme (entre une à cinq années). Le Fonds NDT est donc une idée novatrice dictée par un contexte financier difficile et qui doit donc combler ce vide grâce à la mobilisation des moyens nécessaires pour restaurer les terres dégradées et promouvoir des pratiques de gestion durable des terres (GDT).

### *Processus de construction*

En 2014, sous couvert de la CNULD dont il est un organe subsidiaire, le Mécanisme Mondial lance l'idée de création d'un fonds afin de financer l'objectif de NDT.

Environ une quinzaine d'entreprises répondent à l'appel d'offre diffusé par le Mécanisme Mondial et en décembre 2015, Mirova, une filiale de Natixis créée en 2012 et dédiée à l'investissement responsable, est sélectionnée.

Le premier semestre de 2016 est consacré à une phase de faisabilité afin d'étudier l'intégration du fonds au sein du marché actuel et de recenser les besoins. Cette phase se conclut en juin 2016 par la publication de l'étude de marché<sup>1</sup> et donne un aperçu des possibilités d'investissement dans la NDT. Suite à cette étude de marché, Mirova a commencé à développer les lignes directrices du fonds NDT. Mirova a aussi organisé quelques rencontres avec différentes parties prenantes dont la société civile, afin d'affiner leur stratégie et d'adapter les caractéristiques du fonds en fonction des nombreuses critiques effectuées.

---

<sup>1</sup> Mirova et le Mécanisme Mondial (Juin 2016), *Unlocking the market for land degradation neutrality*, 43 pages.





### Consultation avec la société civile

Après une première information de la société civile en France via la secrétaire Exécutive Mme Barbut en juillet 2015, Mirova a reçu en mars 2016 des représentants de la société civile française afin de présenter le fonds et de recueillir les avis à son sujet. La société civile a noté de nombreux points à clarifier ou à améliorer dans la structuration du fonds :

- Comment s'assurer que **les critères d'éligibilité** correspondant à la contribution à la NDT prennent en compte les bénéfices des investissements au niveau environnemental et social ?
- Au niveau de la **mise en œuvre**, qui choisira les techniques d'utilisation et de réhabilitation des terres (les investisseurs, les chargés de projet ou les utilisateurs des terres) afin que les techniques locales et traditionnelles soient conservées ?
- Quel **système de production** sera visé (vivrier ou exportateur ?, etc...) ?
- Comment la **transparence et la redevabilité** seront-elles intégrées au fonds ?
- Y-aura-t-il des **options de recours** envisagée contre les décisions du fonds (afin de reconsidérer certains projets) ?
- Comment sera organisé le **suivi-évaluation** des investissements effectués et quelles seront les mesures d'impact sélectionnées afin d'évaluer la contribution à la NDT de chaque projet ?
- Quel **appui scientifique et technique** est-il prévu aux différentes composantes du fonds ?
- Quelle est l'**intensité prévue entre les fonds publics et les fonds privés** ?
- Quelle **participation de la société civile** aux montages de projets ?
- La **durée d'investissement** peut-elle être rallongée étant donné le temps nécessaire aux projets de GDT ou de restauration ?

### *Fonctionnement*

**Financements du fonds :** Le fonds est basé sur un partenariat public-privé, il va donc associer des acteurs privés (fondations, sociétés d'investissements, etc...) et publics (institutions financières internationales et multilatérales, bailleurs, etc...). Les acteurs privés seront principalement mobilisés grâce aux retours sur investissements possibles dans ce secteur. Selon Mirova et le Mécanisme Mondial, « la seule adoption de pratiques de gestion durables des terres (GDT) pourrait entraîner une hausse de la production agricole égale à 1 400 milliards USD ». Les acteurs publics sont principalement mobilisés afin d'assurer les risques d'investissements associés à ces types de projets de long terme. En effet, les capitaux publics viennent en appui aux capitaux privés afin de les « dérisquer » c'est-à-dire que c'est les capitaux publics qui prendront les premières pertes. A cet effet, ils représenteront environ le tiers du financement de chaque projet. La mise en place de projets de GDT ou de restauration de terres dégradées nécessite une durée d'investissement longue et flexible, le fonds prévoit donc un financement de long terme (entre 10 et 15 ans) avec la prise en compte de périodes sans revenus.





Réseau Sahel  
Désertification

**Objectifs** : Le fonds vise à investir dans plusieurs secteurs contribuant à la NDT : la restauration des terres, l'agriculture durable et la foresterie durable. A cette fin, trois types de structures seront privilégiés : les concessions forestières, les coopératives agricoles et l'agriculture familiale.

**Les critères d'éligibilité et de suivi-évaluation** : Il y a plusieurs critères d'éligibilités pour les projets<sup>2</sup> qui seront sélectionnés par un pool d'experts qui devront rendre des comptes sur leurs décisions :

1. Les projets doivent contribuer fortement à la NDT en respectant les standards environnementaux et sociaux internationaux (tels que le pourcentage de femmes impliquées, le nombre d'hectares restaurés, les tonnes de CO2 séquestrées, etc...);
2. Ils doivent pouvoir évoluer et se répliquer afin de maximiser leur impact ;
3. Ils doivent permettre de générer des retours sur investissement ;
4. Les personnes portant les projets doivent être disposés à ce que ces derniers soient possiblement pris en charge par la facilité d'assistance technique.

En effet, une assistance technique devra être créée afin de renforcer certains projets d'investissements dans leur structure institutionnelle, leur étude de marché ou leur conformité avec les standards environnementaux et sociaux. Elle pourra aussi assister les banques locales afin de favoriser les investissements de petite échelle. A cet effet, une poche du fonds sera dédiée aux petits projets d'agriculture familiale et de petites et moyennes entreprises (PME). Des partenariats seront formés avec les banques locales afin de mettre en place des mécanismes de méso et micro finance pour pouvoir atteindre les petits producteurs comme par exemple avec le crédit agricole du Maroc.

La contribution à la NDT constitue un critère d'éligibilité mais aussi une mesure d'impact utile pour l'évaluation des projets. Afin d'étudier la contribution de chaque projet à la NDT, Mirova a sélectionné les indicateurs développés par le SPI (Interface de Science Politique) qui sont la modification du couvert végétal, la productivité primaire nette des terres et la teneur en carbone organique des sols. Puis, les indicateurs opérationnels seront déclinés en lien avec le programme de fixation de cibles de la NDT qui est en cours actuellement.

**La transparence et redevabilité du fonds** : Un groupe consultatif composé des différentes parties prenantes de la NDT pourra conseiller Mirova et par la suite les investisseurs dans la structuration du fonds et leurs actions. Un siège au sein de ce groupe est réservé à un représentant de la société civile issu du panel des OSC accréditées. De plus, un mécanisme d'enregistrement des plaintes sera créé afin de contrôler la gouvernance du fonds et les actions de terrain. La transparence sera favorisée même si une certaine confidentialité des investissements sera conservée.

<sup>2</sup> Mirova et le Mécisme Mondial (Juin 2016), *White Paper: Land Degradation Neutrality Fund project*, p.3.



Réseau Sahel Désertification  
Plateforme GTD, France  
12 rue du courreau, 34380 Viols-le-Fort, France  
+33 (0)4 67 55 61 18 | [adeline@cariassociation.org](mailto:adeline@cariassociation.org)

Le GTD est financé par :





### Etat des lieux

Actuellement le fonds a pris du retard. Il devait être opérationnel en fin d'année 2016. Il reste des investisseurs à convaincre afin de rassembler les 300 \$ millions nécessaire à son lancement. Il est prévu qu'il soit opérationnel pour la COP 13 en septembre 2017.

#### Défis identifiés par la société civile

Quelques points restent cependant litigieux pour la société civile et nécessitent d'être pris en compte lors de la mise en place du fonds :

1. Quel devenir pour les usagers et les ayant droits des terres lors des périodes de réhabilitation qui prennent au moins cinq ans ? Comment leurs droits seront-ils pris en compte ? Comment peuvent-ils subvenir à leurs besoins sur ces périodes qui ne rapporteront aucun revenu ? A ce jour, cette problématique n'a pas été étudiée par Mirova alors qu'elle apparaît essentielle dans le montage du fonds.
2. L'agriculture visée par le fonds semble être principalement celle d'un modèle essentiellement marchand et d'exportation car elle apparaît moins risquée sur des surfaces relativement importantes. Ceci pose un problème sur le cadre d'action du fonds qui semble peu adapté aux régions arides où l'agriculture vivrière de petite taille est très majoritaire ou alors il risque de créer une économie parallèle qui ne s'intéressera pas aux personnes vulnérables visées par la CNULCD. Si le fonds doit investir en majorité dans les pays en développement (80%<sup>3</sup>), il ne semble pas être apte aujourd'hui à canaliser les financements vers les régions arides alors qu'il a été commandité par le Mécanisme Mondial, organe de la CNULCD qui a comme mandat d'agir au sein des zones sèches et en particulier d'Afrique. Ce fonds répond donc à un vide financier pouvant permettre de mettre en œuvre l'objectif de NDT dans le cadre des ODD mais ne semble pas pouvoir être la solution à la mise en œuvre de la NDT dans les zones géographiques touchées de la CNULCD. Sur ce point, la pertinence de ce fonds mandaté dans le cadre de la CNULCD est questionnée.
3. Les retours sur investissements prévus dans le cadre des projets du fonds peuvent favoriser des stratégies d'accaparement des terres ou, tout au moins, une nouvelle grille de valeurs marchandes de la terre, avec le risque d'écarter les ayants droits les moins armés pour négocier. Il est donc recommandé au fonds de solliciter des entreprises signataires des accords de la FAO sur la mise en œuvre des directives sur la gouvernance foncière et de s'assurer du statut foncier des terres visées par des projets d'investissements. Nombreuses semblent être les dispositions prévues par le fonds sur ce sujet dont le fait de s'appuyer sur les directives de la FAO. Toutefois c'est dans la mise en œuvre effective des actions que se vérifiera la théorie proposée. Le groupe consultatif aura là un rôle plus que majeur.
4. Enfin, si les indicateurs sélectionnés sont pertinents, ils ne semblent pas adaptés à l'ensemble des territoires. Par exemple, il s'avère difficile de mesurer efficacement et de relever les stocks de carbone organique dans les sols des zones arides. Il semblerait plus cohérent de se baser sur des bonnes pratiques afin d'évaluer les projets d'investissements en fonction des contextes territoriaux.

<sup>3</sup> Présentation de Mirova par Gautier Queru lors de Désertif'Actions 2017 le 27 juin 2017.





Réseau Sahel  
Désertification

Si le fonds LDN ne bénéficie pas d'abord aux très petits producteurs qui sont autant d'artisans de la terre, il manquera une partie de ses objectifs.

### Sources :

- ✓ CNULCD (Février 2017), *Evaluation Report: Support to the development of the LDN Fund*, 17 pages.
- ✓ GDT (23 juillet 2015), *Compte-rendu de la rencontre entre les OSCs et Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification, sur le projet de Fonds pour la Neutralité dans la Dégradation des Terres*, 8 pages.
- ✓ GTD (2015), *Un monde neutre en matière de dégradation des terres ? Essayons d'y voir clair...*, 5 pages.
- ✓ Mirova et le Mécanisme Mondial (2015), *Fonds LDN : Un projet de fonds d'investissement innovant*, 14 pages.
- ✓ Mirova et le Mécanisme Mondial (Juin 2016), *Unlocking the market for land degradation neutrality*, 43 pages.
- ✓ Mirova et le Mécanisme Mondial (Juin 2016), *White Paper: Land Degradation Neutrality Fund project*, 8 pages.
- ✓ OSC de l'UNCCD (2015), *Financement du LDN : de quoi parle-t-on ?*, 4 pages.



Réseau Sahel Désertification  
Plateforme GTD, France  
12 rue du courreau, 34380 Viols-le-Fort, France  
+33 (0)4 67 55 61 18 | [adeline@cariassociation.org](mailto:adeline@cariassociation.org)

Le GTD est financé par :

